



© CG34

CAMPING-CAR

Pragmatisme et sens de l'accueil

230 000 camping-cars en France, 600 000 en Europe, chiffres en croissance continue... dont une grande part apprécie particulièrement les espaces naturels. Réduire leur impact sur les espaces protégés, avoir une politique d'accueil pour une activité qui génère des retombées économiques locales, et faire preuve de pragmatisme : les Grands Sites ont acquis depuis quelques années une certaine expérience en la matière.

La loi interdit de camper en site classé. Pourtant, force est de constater que la fréquentation des camping-cars dans les Grands Sites s'est fortement accrue depuis une quinzaine d'années. Ce pourrait être une bonne nouvelle car il s'agit d'une clientèle exigeante, bien organisée, à pouvoir d'achat non négligeable, et attirée par la valeur naturelle et patrimoniale d'un lieu. Mais ce sont aussi des nuisances : véhicules de grand gabarit stationnant jour et nuit dans des espaces remarquables, impact paysager, conflits d'usages, rejets et déchets à gérer... L'expérience montre qu'on ne peut intervenir brutalement, face à des habitudes souvent bien ancrées et des pratiquants informés, en brandissant du jour au lendemain la loi et le PV. Une stratégie globale partagée par l'État et les collectivités s'impose, alliant mesures de police, aménagement, prévention et communication. Le Grand Site du Marais poitevin a supprimé les camping-cars en site classé par une démarche d'accueil respectueuse de cette clientèle, faisant preuve d'hospitalité, sans stigmatisation, et en offrant un « plus » ailleurs (en parallèle d'une police des sites efficace). Des aménagements qualitatifs ont ainsi été réalisés hors site classé dans une démarche de requalification globale du territoire du Grand Site : création d'aires

d'accueil conjuguant stationnement pour les véhicules classiques avec un traitement paysager pour en réduire l'impact visuel et espace dédié aux camping-cars avec un revêtement lui permettant de retrouver un caractère de prairie naturelle hors saison (mélange terre-pierre) ; aires de stationnement reliées aux itinéraires piétons et cyclables menant aux villages et au cœur du marais ; accompagnement de communes souhaitant valoriser leurs campings municipaux parfois en déshérence... Le lac des Bouillouses a édité une plaquette spécifique qui répertorie des lieux de séjours possibles pour les camping-caristes dans un rayon de 10km. Offrir des solutions alternatives pertinentes et communiquer auprès du public sont des points majeurs pour gérer efficacement cette pratique.

OFFRIR DES SOLUTIONS ALTERNATIVES PERTINENTES

En outre, dans le Grand Site de la vallée du Salagou, comme dans celui de St-Guilhem le Désert-Gorges de l'Hérault, le recours au seul droit de l'environnement n'apportait jusqu'à présent pas les réponses nécessaires : l'inspecteur des sites est souvent loin, et la verbalisation, qui relève d'une sanction de nature pénale,

est peu adaptée à ce type de situation. Il est nécessaire de mobiliser aussi plusieurs outils juridiques dont les pouvoirs de police du maire dans une approche où les divers partenaires, notamment les services de l'État et collectivités, se sont accordés sur une démarche progressive d'intervention. C'est pour le gestionnaire du site un travail de concertation avec les différentes polices (nationale, police de la nature, garde-champêtre, gendarmerie), les agents communaux, les inspecteurs des sites pour s'entendre sur l'objectif à atteindre et le pragmatisme de la méthode. Quitte à tolérer un temps le stationnement de nuit en site classé, de façon transitoire, pour tendre vers des situations durablement viables, conciliant ces pratiques avec les enjeux de protection des espaces remarquables. Enfin, beaucoup de prévention, de communication en amont et sur le site sont nécessaires pour modifier les pratiques : la réglementation en arrière-plan, mais d'abord de l'humain, du dialogue, et le sens de l'accueil. •

Florie Richard,

florierichard@grandsitedefrance.com

EN SAVOIR PLUS

Fil des Grands Sites n°9 de décembre 2012

www.grandsitedefrance.com